



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecine scolaire et universitaire

Question écrite n° 58789

Texte de la question

M. Renaud Muselier appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la nécessité de l'encadrement des élèves par les médecins scolaires. Il rappelle que le Gouvernement a promis la création de cinquante postes de médecin de l'éducation nationale pour la rentrée scolaire 2001-2002. Il souligne que l'académie d'Aix-Marseille n'a pas bénéficié de création de poste depuis de nombreuses années. En outre, le département des Bouches-du-Rhône, classé très sensible, requiert un taux d'encadrement plus élevé qui n'est pas atteint. En conséquence il lui demande de faire connaître ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

Entre 1998 et 2000, les effectifs de médecins scolaires de l'académie d'Aix-Marseille ont été renforcés par un emploi et neuf équivalents-temps plein de vacations. Pour la rentrée 2001, l'académie est attributaire de trois des cinquante emplois de médecins créés en loi de finances ; à cette date, elle disposera d'un médecin pour 5 790 élèves, soit un taux d'encadrement plus favorable que la moyenne nationale (un pour 5 940). Conformément aux règles de déconcentration, la ventilation des moyens entre les quatre départements rattachés à l'académie relève de la compétence du recteur. Ce dernier se tient à la disposition de l'intervenant pour lui donner toutes les informations souhaitées sur la situation du département des Bouches-du-Rhône.

Données clés

Auteur : [M. Renaud Muselier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58789

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mars 2001, page 1490

Réponse publiée le : 21 mai 2001, page 2975